

COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

COMMUNE DE BRUXELLES VILLE

**CONTRAT COHESION SOCIALE
2016-2020**

RAPPORT ANNUEL DE LA COORDINATION LOCALE

ANNEE 2017

**Adresse (siège social) : Jeunesse à Bruxelles asbl
Avenue de l'Héliport 56
1000 Bruxelles**

Personnes de contact: BOUHOUT Karim/BEN AMAR Basma

Avant-propos¹

Nous remercions le soutien de nos partenaires directs qui ont contribué à la rédaction de ce rapport: Madame Faouzia Hariche, Echevine de l'Instruction publique, de la Jeunesse et de la Petite enfance et du personnel de la Ville de Bruxelles, le Cabinet de l'Instruction Publique, de la Jeunesse et de la Petite enfance et du personnel de la Ville de Bruxelles, l'A.S.B.L Jeunesse à Bruxelles, la CocoF, le CrACS et nos partenaires associatifs.

¹ Rédacteur: Karim BOUHOUT

TABLE DES MATIERES

1- PROFIL DE LA COORDINATION

1-1 Coordination des projets de cohésion sociale/Fipi communal

1-2 Descriptif de la coordination de cohésion sociale de la Ville de Bruxelles

1-2-1 Angle institutionnel

1-2-2 Angle fonctionnel

2- LE CONTRAT COMMUNAL DE COHESION SOCIALE

2-1 Les priorités quinquennales (2016-2020)

2-2 Les priorités communales en matière de cohésion sociale

2-3 Suivi de la bonne exécution du contrat communal (CS/FIPI)

3- LE BUDGET

4- ETAT DES LIEUX DES ACTIONS ASSOCIATIVES DU CONTRAT COMMUNAL

4-1 Introduction : la cohésion sociale

4-2 Analyse des rapports moraux des projets de cohésion sociale

4-2-1 Remarque préliminaire

4-2-2 Méthodologie

4-3 Analyse des contenus

4-3-1 Question une

4-3-2 Question deux

4-3-3 Question trois

4-3-4 Question quatre

4-3-5 Projets vivre-ensemble

5- SYNTHESE ET CONCLUSION

1. PROFIL DE LA COORDINATION

1-1 COORDINATION DES PROJETS DE COHESION SOCIALE/FIPI COMMUNAL.

Les responsabilités et missions de la Coordination des projets de Cohésion sociale et du FIPI de la Ville de Bruxelles sont liées au Décret 2004 de Cohésion sociale sous l'égide de la Commission Communautaire Française.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2006, les programmes Intégration - Cohabitation, Insertion sociale et Eté Jeunes ont été remplacés par le Décret de Cohésion sociale. La volonté de pérenniser ces trois programmes autour d'une politique cohérente et centralisée, a donné naissance au décret organisant le soutien de projets dans le cadre de la politique de cohésion sociale sous la tutelle de la Commission Communautaire Française de la Région Bruxelles Capitale (Cocof).

En pratique, la politique de Cohésion sociale consiste à mettre en place des initiatives en faveur des processus garantissant l'exercice de la citoyenneté active, du vivre-ensemble des populations précaires sous l'impulsion de la Cocof et en partenariat avec les communes et les associations locales actives dans les quartiers fragilisés de Bruxelles. La sélection des projets et la répartition budgétaire font l'objet d'une concertation entre autorité communale, opérateurs associatifs et pouvoir subsidiant. La signature d'un contrat communal de Cohésion sociale vient sceller le partenariat entre ces 3 acteurs pour une durée de 5 ans.

Une coordination locale est mise en place dans chaque commune éligible pour veiller au bon développement du programme communal. Cette coordination locale est chargée d'assurer la préparation et le suivi de l'exécution des contrats communaux de cohésion sociale, en veillant d'une part, à la bonne coordination des projets, à leur accompagnement administratif et pédagogique, à leur évaluation; d'autre part à leur adéquation aux dispositifs et politiques des grandes villes.

Cette fonction de coordination locale est donc assumée par la coordination des projets de cohésion sociale et FIPI de la Ville de Bruxelles implantée au sein de l'asbl *Jeunesse à Bruxelles*.

D'autre part, la coordination de la Ville de Bruxelles suit en collaboration avec le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, les projets FIPI faisant partie du programme communal.

Le FIPI a été créé en 1991 par le Gouvernement fédéral. Son objectif est de soutenir l'impulsion des projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel.

Dans ce cadre-là, la coordination locale des projets de cohésion sociale organise l'appel à projets, prépare les fiches techniques pour l'Échevin compétent et fait une proposition de répartition des moyens alloués aux projets de cohésion sociale. Elle assure également le suivi administratif et financier de ces projets.

La coordination de ces programmes est assurée par l'asbl *Jeunesse à Bruxelles*, mandatée par la Ville de Bruxelles. La coordination fonctionne comme un « service » par rapport au secteur. Elle est le relais nécessaire vers les autorités compétentes, répond à toutes les questions techniques et administratives, veille au respect des conventions, oriente et soutient les promoteurs de projets.

1-2 DESCRIPTIF DE LA COORDINATION DES PROJETS DE COHESION SOCIALE/FIPI DE LA VILLE DE BRUXELLES

1-2-1 ANGLE INSTITUTIONNEL

C'est le Décret de Cohésion sociale du 30 avril 2004 de la Commission Communautaire Française qui institue la coordination locale:

Chapitre III, Article 7:

« Art. 7. Afin de garantir la bonne exécution des contrats communaux de cohésion sociale, le Collège finance une coordination locale par commune éligible, selon les modalités qu'il détermine. La coordination locale est chargée de sélectionner les projets de cohésion sociale après appel public à projets, d'en organiser la coordination, de les accompagner au niveau administratif et de les évaluer. Elle est le relais entre le Collège, la commune et les associations. »

La coordination dépend du collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de Bruxelles. Suite aux délibérations des élections communales de 2012, la cohésion sociale est désormais une matière qui ressort de Madame Faouzia HARICHE, Échevine en charge de l'Instruction Publique, de la Jeunesse et de la Petite Enfance et du Personnel de la Ville de Bruxelles.

Sur le plan administratif, la cellule de Cohésion sociale seconde le Service de Jeunesse de la Ville de Bruxelles qui, par convention a confié cette mission à l'asbl Jeunesse à Bruxelles (para-communale) dont l'Échevin de la Jeunesse est président de droit.

1-2-2 ANGLE FONCTIONNEL

La coordination de ces programmes est assurée par l'asbl « Jeunesse à Bruxelles », mandatée par la Ville de Bruxelles à cette fin. La coordination locale fonctionne comme un « service » par rapport au secteur régional de la cohésion sociale et du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés. Elle est le relais nécessaire vers les autorités compétentes, répond à toutes les questions techniques et administratives, veille au respect des conventions, oriente et soutient les promoteurs de projets associatifs.

2. LE CONTRAT COMMUNAL DE COHESION SOCIALE

2-1 LES PRIORITÉS RÉGIONALES EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE (QUINQUENNAT 2016-2020)²

La reconduction des priorités régionales de cohésion sociale a fait l'objet d'un élargissement des priorités régionales (retour de l'axe prioritaire « vivre-ensemble »). Concrètement, le Collège de la Cocof a défini 4 thématiques prioritaires ainsi que les modalités minimales de mise en œuvre des actions qui les sous-tendent pour le quinquennat 2016-2020 :

PRIORITE 1 : le soutien et l'accompagnement à la scolarité

PRIORITE 2 : l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif

PRIORITE 3 : la citoyenneté interculturelle. Elle se décline en 2 types d'action:

- A. les permanences socio-juridiques
- B. les modules d'initiation à la vie citoyenne

PRIORITE 4 : le « vivre-ensemble ». Elle se décline en 2 types d'action:

- A. la production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle ;
- B. la diffusion et sensibilisation à l'interculturalité

² Appel à projets quinquennat 2011-2015: http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/App_Proj_2011_2015_Tel_que_modif

2-2 LES PRIORITÉS COMMUNALES EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE (QUINQUENNAT 2016-2020)

1- Principe : « Par Cohésion sociale, on entend l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu. Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales. Ils sont mis en œuvre, notamment, par le développement d'une action communautaire de quartier et du travail en réseau. »³

2- En plus des priorités fixées par la Région, la ville portera une attention particulière aux projets qui visent :

- **la lutte contre le décrochage scolaire par la participation et l'implication de tous les acteurs de l'éducation (familles, écoles, associations) et par l'emploi d'un personnel qualifié.** À cet effet, la commune privilégiera les actions de soutien scolaire proposant :

- un projet pédagogique formalisé à la disposition de la coordination locale et des autres autorités compétentes en matière de cohésion sociale ;
- une fiche personnelle de progression proposant l'évaluation et l'évolution individuelles des usagers de l'action du soutien scolaire ;
- l'emploi au moins d'un travailleur disposant des qualifications pédagogiques nécessaires au soutien scolaire (permanent ou vacataire) ;
- des dynamiques privilégiant les contacts réguliers entre parents, établissements scolaires et responsables associatifs...

- **La mixité de genre dans les publics accueillis et les activités organisées ainsi que l'égalité homme/femme et la lutte contre les stéréotypes ...**

- **La responsabilisation, l'émancipation et l'autonomie des publics privilégiant les dynamiques de citoyenneté active des habitants.**

- **La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.** La mise en œuvre de projets qui développent, l'esprit critique des enfants et des jeunes, le libre examen ainsi que l'éducation aux médias.

- **L'emploi le plus cohérent et le plus efficient du subside de cohésion sociale mis à la disposition de l'association** (ventilation proportionnée du subside sur l'ensemble des postes de dépenses, dépenses utiles,...).

³ Décret cohésion sociale 2004

3- Obligations

- Les projets retenus doivent être mis en œuvre par des associations dont le siège d'activités est établi sur le territoire de la Ville de Bruxelles.
- Le projet introduit doit prévoir des activités hebdomadaires de minimum 12 heures par semaine et l'ouverture de l'association au public est assurée durant au moins 3 demi-journées par semaine.
- Les projets à caractère international ou des actions prévoyant des dépenses afin de couvrir des rencontres internationales seront écartés du programme.
- Les projets conçus sous forme de sous-traitance seront rejetés.

2-3 SUIVI DE LA BONNE EXECUTION DU CONTRAT COMMUNAL DE COHESION SOCIALE ET DU FIPI COMMUNAL

La coordination de ces programmes est assurée par l'asbl « Jeunesse à Bruxelles », mandatée par la Ville de Bruxelles à cette fin. La coordination locale fonctionne comme un « service » de deuxième ligne par rapport au secteur régional de la *Cohésion sociale* et du *Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés*. Elle est le relais nécessaire vers les autorités compétentes, répond à toutes les questions techniques et administratives, veille au respect des conventions, oriente et soutient les promoteurs de projets associatifs.

2-3-1 VISITES DE TERRAIN

Dans ses missions de suivi et d'évaluation, la Coordination locale effectue la visite des projets soutenus et financés par la Cohésion sociale et/ou le FIPI communal. Ces visites de terrain sont renforcées par un rapport de visite circonstancié consultable à la demande. La Coordination locale participe également à des événements, des activités spécifiques sur invitation de ses partenaires associatifs contractants.

Entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017, la Coordination locale a effectué 46 visites de terrain ayant fait l'objet d'un rapportage circonstancié : 24 visites des projets de cohésion sociale : 16 visites des projets réguliers + 8 activités d'été, 22 visites des projets du Fipi communal.

2-3-2 ORGANISATION DES CONCERTATIONS LOCALES

La Coordination locale est tenue par voie décrétole d'organiser idéalement trois concertations locales par an, réunissant en son sein, l'ensemble des opérateurs du contrat communal de cohésion sociale. Ces concertations sont un espace d'information, de coordination et de développement de collaborations entre associations œuvrant à la cohésion sociale communale.

En 2017, la Coordination locale a organisé deux concertations locales.

- La concertation locale du 03 mai 2017 : après l'approbation du PV de la concertation locale du 04 octobre 2016, Mme Carton et Monsieur Ansay présentent le rapport du CRAcs quant à la transition du second au troisième quinquennat du Programme Régional de cohésion sociale avant que Mme Cecchi de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente n'enchaîne sur la présentation du projet : « Saveurs du monde », une bonne pratique en alpha. Enfin, Monsieur Bruwier du Setis

présente le service d'interprétariat social aux membres de la concertation avant de clôturer sur une séance questions-réponses.

- La concertation locale du 04 octobre 2017 : après l'approbation du PV de la concertation locale du 03 mai 2017, la séance débute avec le renon de la Maison des Associations et le vote attendant à la proposition communale : redéploiement des moyens financiers. Madame Sermon directrice du BAPA Bxl présente ensuite un « état des lieux » du dispositif d'accueil des primo-arrivants avant que Monsieur Debersaques de l'IGEAT n'enchaîne d'un exposé centré sur le « développement territorial de la culture ». Une séance questions-réponses vient ponctuer ces présentations. Enfin, Mme Mertens et Monsieur Dassel de l'asbl l'Arc clôturent la concertation du jour en présentant le projet : « J'habite mon quartier ».

2-3-3 ACTION TRANSVERSALE DESTINEE AUX MEMBRES-OPERATEURS DU CONTRAT COMMUNAL DE COHESION SOCIALE

25 octobre 2017 : représentation du conte musical : « Les guerriers de l'Arc-en-ciel » mis en scène par la troupe de l'asbl Tahme au Centre Pôle Nord. Destiné au tout public fréquentant les associations membres-opérateurs du contrat communal de cohésion sociale, cette initiative a regroupé plus de 250 personnes (jeunes et adultes confondus).

2-3-4 SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DES PROJETS DE COHESION SOCIALE

- Bilan des activités des associations pour l'année 2017 : analyse des documents financiers et rapports d'activités des associations en collaboration avec la Cocof.

- Rédaction du rapport annuel 2016 : les associations et la Coordination locale étaient tenues de rendre en 2016 un rapport exhaustif des activités de cohésion sociale (analyse des activités, données quantitatives et récits de vie).

2-3-5 REUNIONS ENTRANT DANS LE CADRE DES MISSIONS DE LA COORDINATION LOCALE

- Participation aux réunions d'information organisées par l'Administration de la Cocof : procédures d'évaluation communes et réactualisées (P1 : ONE, P2 : Comité de pilotage de la Fédération Wallonie Bruxelles), rapport annuel de la coordination locale actualisé.

- Participation aux réunions du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé – Section Cohésion sociale (présentation des rapports annuels 2015 et 2016 de la Coordination locale, avenants, Manifeste du travail social...)

- Participation aux réunions des Coordinations sociales par quartier et autres groupes institutionnels mis en place dans le cadre des dispositifs de politiques publiques connexes (Contrat de quartier, P.G.V.).

- Participation à des événements, conférences et journées d'étude entrant dans le cadre décentral des missions de la Coordination locale.

2-3-6 SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DES PROJETS FIPI COMMUNAUX 2016-2017 ET 2018

- Évaluation et suivi administratif du FIPI communal 2016 en étroite collaboration avec la Cocof et les autorités communales compétentes de la Ville de Bruxelles.
- Visite des projets du Fipi communal 2017 : 22 visites de terrain.
- Mise en œuvre du FIPI communal 2018 : sélection des projets, rédaction de fiches techniques à l'attention des autorités compétentes dans cette matière, rédaction d'une note d'évaluation de la Coordination locale tenant compte des visites de terrain.

3- BUDGET

Projets coordonnés par la Ville de Bruxelles :

34 projets → subsidiés à raison de :

- année 2006 : 914.620,00 euros : Cocof (Premier quinquennat/index de base)
- index 2016 : 1.052.466 euros : Cocof (troisième quinquennat)
- index 2017 : 1.071.203,01 euros : Cocof
- la totalité du budget est ventilé sur l'ensemble du contrat communal
- Gel du cofinancement de la Ville de Bruxelles depuis 2008.

ASSOCIATION	MONTANT	ACTION
AMO DE NOH SERVICE D'AIDE À LA JEUNESSE EN MILIEU OUVERT	11195,83	P1
AMORCE (L)	11195,83	P1
ARTHIS- LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	24427,27	P1-P2
ASSOCIATION SPORTIVE ET EDUCATIVE ANNEESSENS	42747,73	P1-P2
ATELIERS DU SOLEIL	27480,68	P1-P2
ATELIERS POPULAIRES	43765,53	P1
BRUEGEL (CENTRE CULTUREL)	40712,12	P1
BRUXELLES ENSEIGNEMENT	94146,78	P1
BRUXELLES NORD (CENTRE CULTUREL) - MAISON DE LA CREATION	17811,55	P4(B)
CENTRE D'ACCUEIL, DE RECHERCHE, D'INFORMATION ET D'ANIMATION	15267,04	P1-P2
CENTRE SOCIAL DU BEGUINAGE	13231,44	P2
CHOM'HIER- AID	14249,24	P1-P2
COLOMBIER-CENTRE DE MÉDIATION ET D'AIDE EXTRA-SCOLAIRE	27989,58	P1
CULTURES ET SANTE	11195,83	P2

DON BOSCO - TÉLÉ SERVICE	15267,04	P1
DOUBLE SENS	35623,10	P1
ENTR'AIDE	13435,00	P1
ENTRAIDE BRUXELLES	45801,13	P1-P2
ENTR'AIDE DES MAROLLES	22391,67	P2
EUREKA! AIDE ET SOUTIEN	11195,83	P1
FORMOSA	15267,04	P2
FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE)	15267,04	P1
GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	50890,15	P1
INTERPOLE	20356,06	P1-P4(A)
JEUNESSE À BRUXELLES COORDINATION	104595,54	
JOSEPH SWINNEN	37658,71	P1-P2
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	48854,54	P2
MAISON DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES	23409,47	P2
MAISON DES JEUNES L'AVENIR	27480,68	P1
MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEEMBEEK	42747,73	P1
MINI-ANNEESSENS	15267,04	P1-P4(A)
PREVENTION JEUNES BRUXELLES	11195,83	P1
PROGRES	16284,85	P2
QUATRE VINGT-HUIT ASBL (LE)	39694,32	P1-P4(B)
TEFO (CENTRE)	63103,79	P1-P2
TOTAL	1.071.203,01 euros	

4-1 INTRODCUTION : LA COHESION SOCIALE

4-1-1 CADRE LEGAL: Décret du 13 mai 2004
Fusion entre PIC/ Eté Jeunes

4-1-2 LA COHESION SOCIALE : DEFINITION DU DECRET

La Cohésion sociale définit un « *ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu* »⁴

4-1-3 LES PRIORITES THEMATIQUES QUINQUENNALES

Pour rappel, le Collège de la Cocof a défini 4 thématiques prioritaires ainsi que les modalités minimales de mise en œuvre des actions qui les sous-tendent pour le quinquennat 2016-2020 :

PRIORITE 1 : le soutien et l'accompagnement à la scolarité

PRIORITE 2 : l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif

PRIORITE 3 : la citoyenneté interculturelle. Elle se décline en 2 types d'action:

- A. les permanences socio-juridiques
- B. les modules d'initiation à la vie citoyenne

PRIORITE 4 : le « vivre-ensemble ». Elle se décline en 2 types d'action:

- A. la production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle
- B. la diffusion et sensibilisation à l'interculturalité

4-1-4 DUREE DE PROGRAMMATION

Projets sélectionnés et exécutés durant une période quinquennale: 2016-2020.

⁴ Décret 2004, http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/DECRET_COSOC

4-2 ANALYSE DES RAPPORTS MORAUX DES PROJETS DE COHESION SOCIALE

4-2-1 Remarque préliminaire

La *Circulaire ministérielle relative aux procédures d'évaluation de la politique de cohésion sociale 2016-2020*⁵ institue les modalités 'd'évaluation minimale' en matière de cohésion sociale. En 2017, les associations et la coordination locale étaient tenues de rendre un rapport: « *limitées aux informations nécessaires au contrôle du bon usage des subventions publiques* ».

Les responsables de projets devaient également répondre à quatre questions :

1. Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées (difficultés liées au contexte, à des contraintes ou à des circonstances externes ou internes à votre association, ...) ?
2. Qu'avez-vous mis en place pour tenter de dépasser ces difficultés ?
3. Comment avez-vous favorisé la cohabitation des différentes communautés locales dans vos actions de cohésion sociale ?
4. Comment avez-vous développé la participation citoyenne de votre public (débat d'idées, rencontres thématiques, participation à des projets citoyens...) ?

4-2-2 METHODOLOGIE : la coordination locale a opté pour une analyse des contenus des rapports associatifs en trois étapes :

- lecture de l'ensemble des rapports d'activités.
- synthèse des contenus par question et par priorité.
- conclusion générale et enseignements.

⁵ <http://www.spfb.brussels/espace-pro/quinquennat-2016-2020-proc%C3%A9dures-%E2%80%99%C3%A9valuation>

4-3 Analyse des contenus

4-3-1 Question 1 : *quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées (difficultés liées au contexte, à des contraintes ou à des circonstances externes ou internes à votre association) ?*

A- Soutien scolaire

Dimension	Catégorie	Volume
Dysfonctionnements (32 énoncés)	Liste d'attente ou demande dépassant la capacité d'accueil	4
	Manque de cohérence dans la méthodologie	1
	Niveaux de scolarisation et des âges dans les groupes trop hétérogènes	1
	Déménagement, travaux de restauration, manque de locaux, espaces non adaptés à l'accueil des publics	7
	Instabilité des bénévoles endiguant la bonne marche du projet et conséquent d'une multiplication de méthodes de travail	3
	Manque de moyens financiers et de ressources humaines	5
	Difficultés liées aux finalités pédagogiques du projet, l'efficacité de l'action ou le lien entre le travail de terrain et les finalités du projet	3
	Organisation du travail, personnel peu qualifié pour des compétences spécifiques (camp de remédiation, ateliers d'aide à la réussite)	3
	Promotion de l'activité auprès de certains publics-cibles	1
	Primo-arrivants : augmentation des demandes	1
	Turn-over, surcharge de travail, heures supplémentaires pour former les remplaçants et/ou palier à l'absence des permanents	5
Fracture sociale (36 énoncés)	Difficultés liées à la gestion des publics adolescents ou jeunes adultes désœuvrés (délinquance, incivilité, absentéisme, motivation, suivi administratif)	4
	Angoisse parentale, décrochage parental, déclin de l'autorité parentale (parents trop strictes, difficiles à mobiliser, focalisés sur les aspects scolaires, démissionnaires, absence des papas...)	14
	Anomie, agressivité, irrégularité et absence des publics lors des sorties	4
	Difficultés liées à la maîtrise de la langue, l'expression, la lecture, la compréhension des consignes	6
	Difficultés scolaires des enfants	1
	Repli identitaire, culturel, insécurité, image négative de l'association	4
	Vulnérabilité et précarité croissante des publics (cotisation non payée, appauvrissement...)	2
Droits humains et démocratie (4)	Pratiques discriminatoires de certains établissements scolaires à l'égard des publics issus de l'immigration: refus de donner les	1

énoncés)	bulletins aux parents rendant encore plus compliqué le suivi des enfants	
	Système économique injuste et inégalités sociales grandissantes	1
	Volontarisme politique absent	1
	Militants associatifs menacés par la montée de l'ultranationalisme	1
Violence institutionnelle (5 énoncés)	Pression scolaire sur les parents consécutive de la pression parentale exercée sur les enfants	3
	Mesures d'austérité contraignantes, inflation des procédures et des règles à l'endroit des pouvoirs subsidiaires	2
Reconnaissance culturelle et valorisation (1 énoncé)	Manque de considération à l'égard du travail fourni par l'association	1
Lacunes institutionnelles ou du dispositif de cohésion sociale (11 énoncés)	Primo-arrivants : manque de places dans les classes passerelles à l'école	2
	Difficulté à contacter les écoles ou nouer des relations avec les enseignants	5
	Absence de formation ou de méthodes pédagogiques pour prendre en charge les publics primo-arrivants, les enfants fréquentant l'enseignement spécialisé	4
	Plafond honoraire bénévole renforçant l'instabilité des bénévoles	1
TOTAL		90

B- Alphabétisation- primo-arrivants et projets complémentaires

Dimensions	Composantes	Volume
Dysfonctionnements (22 énoncés)	Encadrement des volontaires, bénévoles instables, peu qualifiés quittant le navire dès qu'une meilleure opportunité se présente	5
	Désertion des cours du soir d'Alpha-Fle	1
	Hétérogénéité des publics, des niveaux de maîtrise de la langue, inefficacité des tests de positionnement	6
	Manque de temps aux formateurs pour assurer convenablement leurs tâches	1
	Demande croissante non prise en charge	1
	Manque d'espace, infrastructures mal adaptées aux personnes âgées, non aménagées	3
	Lourdeur administrative et temps consacré à la prospection de subsides	1
	Manque de moyens financiers et de ressources humaines	3
	Difficultés liées à certains groupes d'apprentissage : les apprenants en Fle sont plus mobiles que ceux qui fréquentent les modules Alpha	1
Fracture sociale (18 énoncés)	Comportements anormaux, difficultés psychologiques, irrégularité des publics pris dans des questions de survie, des contraintes administratives	6
	Difficulté pour les parents d'assurer le suivi scolaire de leurs enfants	1
	Défection des publics féminins lors des sorties : préjugés, pression sociale du quartier	1
	Maîtrise de la langue française	2
	Détresse de familles monoparentales, irrégularité des publics féminins	3
	Difficulté de mélanger les groupes, résistance à la mixité	1
	Postures ritualistes chez les apprenants : résistance à toute forme d'innovation	1
	Difficultés spécifiques liées à la gestion des rom	1
	Lenteur d'apprentissage tributaire des vécus et des obligations des apprenants	1
Droits humains et démocratie (5 énoncés)	Travail en noir et exploitation des migrants par des patrons	2
	Insalubrité des logements et difficulté d'accès au logement	1
	Agents des services publics hermétiques, méprisant à l'égard de migrants perçus comme « malvenus »	1
	Discrimination raciale ou sur la base d'un affichage confessionnel	1
Violence institutionnelle (8 énoncés)	Politiques d'activation et de régularisation contraignante : pression psychologique et financière des CPAS, assistants sociaux, Actiris, syndicats sur les apprenants	8
Reconnaissance culturelle et	Reconnaissance culturelle et identitaire des apprenants	1

valorisation (1 énoncé)		
Lacunes institutionnelles ou du dispositif de cohésion sociale (5 énoncés)	Coordination centralisée des opérateurs Alpha-Fle en Région Bruxelloise	1
	Manque d'un système d'accueil centralisé, une permanence permettant d'orienter les publics vers des parcours de formation adaptés	3
	Manque un répertoire de l'offre local ou régional d'alphabétisation	1
	Traçabilité des parcours de formation	1
	Vision globale de la politique d'alphabétisation	1
TOTAL		59 énoncés

4-3-2 Question 2 : *qu'avez-vous mis en place pour tenter de dépasser ces difficultés ?*

A- Soutien scolaire

Les nombreuses difficultés rencontrées par les opérateurs de soutien scolaire n'empêchent pas leur engagement sur le terrain. Globalement, pour surmonter leurs difficultés les associations ont recours à neuf types de ressources : *le déménagement ou l'exploitation de nouveaux locaux (5 énoncés), les mesures d'empowerment et de soutien parental (12 énoncés), le recours à la formation, la supervision et des intervenants externes (10 énoncés), les mesures de management, d'organisation et d'ergonomie du travail (8 énoncés), l'offre de nouveaux ateliers, projets ou initiatives (11 énoncés), l'orientation vers des partenaires extérieurs ou le recours au réseau local (4 énoncés), promotion et mesures de communication efficaces (5 énoncés), la reconversion méthodologique, pédagogique et éducative des projets (19 énoncés), la reconversion de certaines activités pour s'adapter aux difficultés de terrain (8 énoncés), le renforcement du partenariat et réseau local (2 énoncés).*

- Le déménagement et l'exploitation de nouveaux locaux : transfert des activités vers un autre lieu, l'accueil d'une association dans un centre culturel, mise à disposition d'un préfabriqué pour assurer les activités de soutien scolaire.

- Les mesures d'empowerment et de soutien parental : rencontre des parents pour assurer un suivi à la carte aux enfants, rencontre mensuelle des parents, encadrement de l'école des devoirs confié en partie aux parents, mise en place d'un Conseil des enfants permettant de dialoguer le projet pédagogique de l'association, création d'une bibliothèque, d'une salle informatique pour augmenter l'autonomie des enfants, goûter-rencontre, séances de cinéclub en présence des parents, contrat parent-jeune-EDD précisant les prérogatives de chacune des parties, cohabitation de plusieurs communautés au sein d'un centre culturel pour les responsabiliser, suivi des absences à l'école des devoirs réalisé en étroite collaboration avec les parents, « Pacte d'excellence » : lecture partagée avec les habitants du quartier, thématiques du groupe soutien parental réalisées à partir des desideratas de parents, réunions de parents réalisées pendant les heures scolaires pour les libérer de la charge des enfants.

- Le recours à la formation, la supervision et des intervenants externes : appel à des structures annexes de la Ville de Bruxelles pour recruter du personnel qualifié, matinées d'échanges pour donner de la perspective au projet, recours à des intervenants externes spécialisés dans certaines matières (gestion du stress), formation collective : « communication non violente », la méthodologie de l'apprentissage, renforcement interne du plan de formation, recours au service d'une avocate pour surmonter les difficultés internes d'une association (climat d'insécurité), évaluation collective du projet associatif débouchant sur une reconversion des activités socio-sportives, formation et brainstorming en interne pour s'adapter aux difficultés de terrain.

- Les mesures de management, d'organisation et d'ergonomie du travail : organisation de réunions plus régulières avec les encadrants du soutien scolaire, recrutement d'une coordinatrice pédagogique pour professionnaliser, stimuler les échanges de pratiques sur le terrain, recrutement de vacataires et volontaires pour renforcer l'équipe, recrutement d'un éducateur de rue pour entamer un dialogue avec les adolescents du quartier, prospection de nouvelles sources de financement, politique

d'austérité à l'égard des charges administratives, du matériel informatique, prolongation des horaires de travail, achat de matériel et réaménagement des espaces pour les rendre plus ergonomiques.

- L'offre de nouveaux ateliers, projets ou initiatives : cours de mathématique et sessions supplémentaires proposées aux jeunes repris sur la liste d'attente, mise sur pied d'ateliers de méthode de travail, organisation de séances de préparation au CEB (sixième primaire), activités socioculturelles proposées aux jeunes irréguliers, mise en place d'un atelier « passerelle » pour pallier aux difficultés de lecture, enrichissement du vocabulaire des jeunes de troisième maternelle, programme de remédiation, Alpha-Fle complémentaires, petits déjeuners et atelier « bla-bla » pour impliquer davantage de parents, atelier vocabulaire pour familiariser les primo-arrivants avec la langue du pays d'accueil, atelier individuel « coup de pouce » pour intégrer les jeunes qui suivent l'enseignement spécialisé, proposition d'ateliers orientés plus spécifiquement sur l'apprentissage des enfants, camp « éducation aux médias » organisé par le CPAS, rassemblant adolescents des quartiers divers.

- L'orientation vers des partenaires extérieurs ou le recours au réseau local : orientation des publics repris sur la liste d'attente vers les structures du quartier, accompagnement social externe réalisé par l'animatrice de l'école de devoirs, recours à la permanence sociale interne, mise à disposition d'une ancienne collègue pour entamer un dialogue avec les familles.

- Promotion et mesures de communication : listing des structures de soutien scolaire du quartier distribué aux parents, séance de communication en vue d'expliquer la pratique des tarifs sociaux, meilleure communication avec les parents (sens des ateliers citoyens), communication pour impliquer davantage les parents dans le projet de l'association.

- La reconversion méthodologique, pédagogique et éducative des projets : opportunités les plus exploitées par les membres-opérateurs en raison du caractère immatériel ou peu onéreux de ces ressources. Citons : la constitution de fardes de « suivi individuel » de l'enfant et la copie du bulletin, le recours à une pédagogie de la récompense pour motiver les jeunes, distribution d'un planning hebdomadaire de planification du travail, l'inscription en soutien scolaire conditionné par la fréquentation d'une activité extrascolaire (psychomotricité, science...), le recours aux jeux de coopération, partition des groupes de soutien scolaire afin que l'encadrant réduise son aide à sept jeunes, recours à un animateur référent pour chaque jeune, coaching scolaire mis en place par une coordination pédagogique, programmation axée davantage sur les visites citoyennes, le recours à la pédagogie de projet pour responsabiliser le jeune.

- La reconversion de certaines activités pour s'adapter aux difficultés de terrain : il s'agit des initiatives qui tentent davantage de s'adapter aux difficultés de terrain. Citons : la possibilité offerte aux jeunes de se retirer momentanément du soutien scolaire pour revenir le trimestre prochain (solidarité avec les jeunes repris en liste d'attente), recours à des personnes qui maîtrisent les langues des migrants originaires de l'est, séparation des élèves du primaire et secondaire dans des ateliers distincts, emploi d'une liste de présence quotidienne pour mieux suivre les décrocheurs scolaires, plafond « inscription » pour préserver l'efficacité de l'action de terrain, le recours à un « animateur

volant» relayant les encadrants et bénévoles lors des absences, horaires du soutien scolaire prolongés, séance de soutien scolaire élaboré à partir des besoins et demandes des publics

- Le renforcement du partenariat-réseau: relation entamée avec la directrice d'un établissement scolaire, collaboration avec la police pour prévenir les incivilités et le trafic de drogue dans un quartier.

B- Alphabétisation

Comme pour le soutien scolaire, les opérateurs d'alphabétisation font preuve de proactivité et de créativité face à leurs difficultés. Les ressources et opportunités mobilisées par ces opérateurs sont de neuf types : *le déménagement ou l'exploitation de nouveaux locaux (2 énoncés), les mesures d'empowerment et de soutien parental (3 énoncés), le recours à la formation, la supervision et des intervenants externes (4 énoncés), les mesures de management, d'organisation et d'ergonomie du travail (5 énoncés), l'offre de nouveaux ateliers, projets ou initiatives (5 énoncés), l'orientation vers des partenaires extérieurs ou le recours au réseau local (3 énoncés), le recours à la permanence sociale (1 énoncé), la reconversion méthodologique, pédagogique et éducative des projets (6 énoncés), la reconversion de certaines activités pour s'adapter aux difficultés de terrain, le renforcement du partenariat et réseau local (6 énoncés).*

- Le déménagement et l'exploitation de nouveaux locaux : convention de location avec une structure partenaire du quartier pour occuper des nouveaux locaux.

- Les mesures d'empowerment et de soutien parental : animation parents-enfants ponctuant sur un atelier conte, constitution de groupes mixtes dès l'inscription afin de briser la constitution de « ghettos » dans l'association, charte d'engagement afin de responsabiliser les apprenants quant à leur régularité.

- Le recours à la formation, la supervision et des intervenants externes : plan de formation orienté méthodes et pratiques (assignation identitaire, histoire de la Belgique en construction...), organisation de formations orientées pédagogiquement : gestion mentale, méthode d'analyse en groupe, formation à la communication non violente, réunion formative trimestrielle avec les permanents et les bénévoles.

- Les mesures de management, d'organisation et d'ergonomie du travail : encadrement des bénévoles (minimum deux formations par an, observation en classe, journées d'échanges de pratiques organisées trimestriellement), réflexion collective sur la restructuration et la répartition des tâches au sein de l'équipe, recrutement de nouveaux volontaires pour combler l'instabilité des bénévoles, augmentation de la manne financière et recherche active de nouvelles sources de subsides, diminution des bénévoles pour engager deux permanents renforçant la stabilité de l'équipe.

- L'offre de nouveaux ateliers, projets ou initiatives : service « animation citoyenne » hebdomadaire offrant des modules citoyenneté à partir de la demande des participants (enseignement, autorité parentale...), sortie mensuelle proposée par les formateurs en concertation avec le public, nouvel atelier de méthodologie basé sur la méthode Ecler, activités destinées à stimuler la motivation et la

diversité au sein des groupes (piscine, Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire, exposition la « Rumeur des femmes », cellule Prérad de la Ville de Bruxelles (prévention de la radicalisation), musée des égouts...), augmentation des cours pour atteindre le quota de 20 heures semaine.

- L'orientation vers des partenaires extérieurs ou le recours au réseau local : orientation des apprenants et contacts avec les CPAS pour les sensibiliser à la situation des primo-arrivants, répertoire de l'offre mis en ligne par la coordination Alpha-Fle de la Senne permettant la réorientation des publics.

- Permanence sociale : mise en place d'un service social accompagnant les apprenants dans leurs démarches externes (logement, halte-garderie, écoles...)

- La reconversion méthodologique, pédagogique et éducative des projets : vision globale du projet tendant à agréger ce qui rassemble les publics au détriment de ce qui les divise, constitution de cours à partir des vécus et connaissances acquises des apprenants, atelier Ecler conciliant approche individuelle et collective à partir de l'élaboration d'un texte co-construit progressivement par l'apprenant sous la supervision d'un formateur, combinaison de l'offre d'ateliers d'apprentissage et d'appropriation (« lundi citoyen », formation linguistique, lecture...), division des groupes en sous-groupes pour mieux s'adapter à l'hétérogénéité des niveaux d'apprentissage (pédagogie différenciée), emploi d'une méthode passant par trois étapes: compréhension rudimentaire orale, incorporation selon le rythme d'apprentissage de chaque apprenant avant de passer à l'exploitation de manuels de référence.

- La reconversion de certaines activités pour s'adapter aux difficultés de terrain : constitution de plusieurs groupes de niveaux, recrutement de bénévoles supplémentaires, travail plus spécifique mené par l'assistante sociale, la référente citoyenneté avec les profils plus marginaux (table de conversation, restaurant social), plage horaire libérée pour assurer le suivi social individuel des apprenants, réglementation plus stricte quant à la régularité des apprenants (nombre d'absences limités et réinscription prévue en février).

4-3-3 Question 3: *Comment avez-vous favorisé la cohabitation des différentes communautés locales dans les actions de cohésion sociale*

A- Soutien scolaire

La cohabitation des différentes communautés locales est une priorité pour les opérateurs de soutien scolaire même si quelques responsables associatifs fustigent le caractère homogène des publics qu'ils desservent sur le plan socio-économique, ethnique et parfois confessionnel. De fait, la territorialisation d'intervention qui érige en principe le « ciblage » des périmètres prioritaires contribue à un cloisonnement qui pousse les opérateurs à travailler avec les publics du quartier.

Néanmoins, pour stimuler la cohabitation des communautés locales, globalement les opérateurs de soutien scolaire s'appuient sur huit types d'initiatives : *le recours aux valeurs portées par l'association ou la charte associative (2 énoncés), le dialogue interculturel, citoyenneté active et le renforcement des mixités (13 énoncés), le recours à l'évènementiel et les activités citoyennes, socioculturelles complémentaires (12 énoncés), une méthodologie réadaptée (1 énoncé), le recours au partenariat-réseau (7 énoncés), la promotion et communication du projet (1 énoncé), le soutien parental (7 énoncés) et la politique des tarifs sociaux (1 énoncé)*

- Le recours aux valeurs portées par l'association ou la charte associative : la participation des enfants à l'élaboration des règles de vie partagées en interne, mixité contrainte et assurée dès l'inscription de l'apprenant.

- Le dialogue interculturel, citoyenneté active et le renforcement des mixités : mixité garantie au sein de l'équipe pour mieux refléter la société d'accueil, groupes de soutien scolaire délibérément constitués mixtes, inscription des jeunes issus d'autres communautés pour colorer la majorité maghrébine en place, coopération accentuée par la cohabitation de francophones et non francophones autour d'activités qui tranchent avec le contexte scolaire, offre d'activités ouverte à tout le monde, activités saisonnières stimulant l'échange entre habitants du quartier, dialogue interculturel assuré dans chaque groupe d'apprentissage afin de renforcer la cohabitation, stage se déroulant aux pieds des immeubles Visitandines en vue de décloisonner les frontières invisibles du quartier, rencontre entre habitants, thématique du genre développée dans un projet spécifique : projet « Jump », rassemblement de publics qui se côtoient peu autour du four à pain, porte-à-porte réalisé dans le but d'accrocher d'une guirlande géante dans les complexes sociaux des Marolles, débat réflexif mené sur le thème des appartenances culturelles, rencontre-débats rassemblant des publics divers autour des questions de société, système d'entraide et de parrainage instaurés au sein de l'école de devoirs, projet « auberge espagnole »: repas partagés entre habitants du quartier pour découvrir les cultures locales, actions de préservation de l'environnement entamées dans le quartier: tri des déchets, prévention contre le vandalisme, les sans-abri...

- L'évènementiel, les activités citoyennes, socioculturelles complémentaires : activités complémentaires renforçant la cohabitation des publics (marche exploratoire, réalisation d'une BD), festivités et événements dans le quartier permettant de rassembler les habitants du quartier, stage rassemblant une série d'associations locales dont l'objectif est de les intéresser à la question du transfert de patrimoine culturel (projet "Traces", cabinet de curiosité, coffre-souvenir contenant des

objets « testament », exposition présentée aux parents), fêtes de fin d'année rassemblant parents et enfants, Festival Babel rassemblant une dizaine d'enfants aux côtés de 200 comparses issus d'autres associations, découverte de la ville en famille, élargissement du public-cible : initialement dédiée aux primo-arrivants l'école de devoirs est désormais ouverte à tous les adolescents du quartier, déménagement d'une action de soutien scolaire vers un centre culturel permettant une meilleure cohabitation entre les publics et un accès à la programmation artistique du centre culturel, initiation à des pratiques culturelles peu coutumières dans le quartier (atelier Khmer, séance de yoga), initiation des jeunes à des activités artisanales (fabrication d'objets, vêtements)

- Méthodologie réadaptée : usage du français imposé en vue de désamorcer les conflits identitaires et communautaires locaux

- Partenariat et réseau : rencontre seniors-enfants comme résultat du partenariat initié par l'Amorce et le Centre de jour Mellery, partenariat avec Laeken Découverte afin d'organiser « la Fête des Lumières » à Laeken, « Fête des voisins » réalisée conjointement avec les associations du quartier, Cohabitation de deux opérateurs de cohésion sociale partageant les mêmes espaces, ce qui permet d'accueillir une palette plus large de publics, renforcer les activités intergénérationnelles, partenariat avec Article 27 pour faciliter l'accès à la culture, Réseau du Square des Blindés : seize structures collaborant à des projets communs stimulant la rencontre des publics et la diversité culturelle

- Promotion et communication : séance d'information destinée à promouvoir les activités associatives du quartier

- Activités de soutien parental : parents invités aux débats organisés par le Picol (PRL, fête de la soupe, Turtillia), spectacle parents-enfants présenté à la Maison de la création : « No regret », invitation régulière des parents aux activités de l'association, élargissement des activités de soutien scolaire aux habitants du quartier Meiboom, échanges parents-enfants durant les activités, parents invités à participer à la vie de l'association (récolte d'avis externes et débat réflexif), parents acteurs des projets interassociatifs: fête du quartier Versailles.

B- Alphabétisation

La cohabitation des communautés locales est une priorité des opérateurs d'alphabétisation dans la mesure où l'apprentissage du français facilite le contact entre les nouveaux arrivants et les habitants du quartier. Globalement, sept types d'initiatives émergent des rapports associatifs : *le recours aux valeurs portées par l'association ou la charte associative (3 énoncés), le dialogue interculturel, citoyenneté active et le renforcement des mixités (14 énoncés), empowerment et citoyenneté active (4 énoncés), le recours à l'évènementiel, les activités citoyennes et socioculturelles complémentaires (9 énoncés), une méthodologie réadaptée (1 énoncé), le recours au partenariat-réseau (2 énoncés), la promotion et communication du projet (1 énoncé)*

- Le recours aux valeurs portées par l'association ou la charte associative : vision et normes de l'association émises dès l'inscription (ouverture sur les autres). Ceux qui refusent ces principes sont orientés vers des structures travaillant avec des publics plus homogènes, respect des « quatre

mixités » dès la constitution des groupes: priorités établies lors des inscriptions, cohabitation naturelle des publics promue dans le projet pédagogique de l'association

- Le dialogue interculturel, la citoyenneté active et le renforcement des mixités : volonté de constituer des groupes mixtes malgré l'homogénéité des publics (formation de binômes et de sous-groupes mixtes), plus de cinquante nationalités accueillies dans l'association autour de ce qui fédère, cohabitation volontaire entre minorités historiquement en conflit, promotion d'un dialogue interculturel bâti sur une vision des Droits de l'Homme, offres d'activités socio-artistiques stimulant la cohabitation, débats critiques abordant les sujets de tension (préjugés sur les conduites religieuses, le voile islamique), mixité du genre organisée dès l'inscription bien que les hommes restent peu nombreux, moments conviviaux partagés à la cafeteria où chacun échange des photos, préparations culinaires., projet qui tente de dépasser la mixité de "coprésence" (remarque : la cohabitation des publics influe dans les groupes selon le niveau d'instruction: l'Alpha débutant attire des publics plus homogènes, moins lettrés, le Fle des groupes plus mixtes et plus ouverts à la mixité. L'association réalise donc des rencontres entre ces groupes pour renforcer leur cohabitation), équipe de formateurs mixtes et à l'image de la société d'accueil.

- Empowerment et citoyenneté active : participation à des activités, ateliers, projections confrontant les publics à leurs tabous, participation à une manifestation pour la régularisation des sans-papier, compte-rendu de l'évolution des apprenants repris dans le journal biennal : « Caria des adultes », mise en place d'activités conviviales pour apaiser les tensions: pause-café, sorties collectives, repas de fin d'année.

- L'évènementiel , les activités citoyennes, socioculturelles complémentaires : le projet « à la rencontre de l'autre » est une initiative permettant à différentes communautés culturelles de se faire connaître, atelier slam et audiovisuel : une phase d'écriture au sein de l'association, une phase de production audiovisuelle réalisée à l'espace Magh, atelier d'échange de savoir-faire culinaire, atelier de danse folklorique ouvert sur le langage corporel, stimulant l'écoute et l'ouverture sur les autres, brisant les barrières culturelles par la communion des mouvements, découverte du patrimoine culturel bruxellois par le biais de visites (musée Bellevue, hôtel de ville...), organisation de fêtes diverses au sein du Caria (fête des Mixités, fête des Femmes), petits déjeuners organisés à la demande des participants, sorties culturelles facilitées par le partenariat avec Article 27.

- Méthodologie réadaptée : atelier Ecler conciliant moments individuels et collectifs, renforçant la culture du débat et le travail sur l'actualité

- Partenariat-réseau : partenariat avec article 27 renforçant l'accès à la culture, atelier artistique en partenariat avec la Maison du Conte: réalisation d'un CD de berceuses contées avec les apprenants.

4-3-4 Question 4 : *Comment avez-vous développé la participation citoyenne de votre public (débat d'idées, rencontres thématiques, participation à des projets citoyens...)*

Compte tenu du volume d'actions citoyennes développées sur le terrain, on peut affirmer que la participation citoyenne est prioritaire aux yeux des opérateurs de soutien scolaire et d'alphabétisation et qu'elle participe pleinement de l'identité du secteur. Globalement, six types d'initiatives ressortent des rapports associatifs : *réflexivité, empowerment et dialogue interculturel (22 énoncés), formation et reconversion méthodologique des activités (13 énoncés), les projets citoyens (44 énoncés), les projets orientés, responsabilisant et portés par des groupes spécifiques (6 énoncés), les rencontres thématiques avec intervenants extérieurs (8 énoncés) et le soutien parental (5 énoncés).*

- *Réflexivité, empowerment et dialogue interculturel* : atelier d'initiation aux joutes verbales (argumentation), travail quotidien avec les familles permettant d'élaborer des thématiques à partir de leur vécu, petits déjeuners avec les familles organisés dans le cadre du projet Tertulia (thème: santé, éducation), évaluation conjointe avec le public, verbalisation des ressentis après chaque activité, « ateliers de la réussite » incluant en leur sein des moments de réflexion sur le respect, élaboration commune d'une charte développant la culture du débat, diffusion et promotion des valeurs prônées par l'association, débats et participation des jeunes aux initiatives locales: fête de la Soupe, des Lumières, temps de discussion consacré à la vie à l'école, intégration des jeunes dans les initiatives du quartier, participation des habitants au Plan Global de Laeken qui sera présenté en 2019 (plan d'action annuel élaboré par Coordination Sociale de Laeken), débat d'actualité, valeurs de la société d'accueil transmises par le biais des séances cinématographiques suivies de débat, débats réflexifs stimulant la démocratie participative, séance d'information, rencontres culturelles développant la participation active et le sentiment de reconnaissance des primo-arrivants, tables de conversation mise en place deux fois par semaine: (quinzaine de la Femme, journée de la Propreté), rencontre avec les échevins et élus locaux à l'Hôtel de ville: (formulation des doléances, prise de parole, attente vis-à-vis des programmes politique), mise en parole des vécus des apprenants, méthode d'analyse de groupe incluant une démarche réflexive au sein des groupes, actions citoyennes diverses: « Bruxelles vue par les rom », « La semaine de la Femme », sensibilisation à la campagne d'élections de 2018 en partenariat avec l'asbl Objectif, projet "Vote culturel": représentation sociale des apprenants sur leur appartenance belge, projet « Marolles Ma Diversité »; « Créa Caria »: création d'un projet créatif au tour d'un thème commun, atelier fabrication de produits d'entretiens naturels et de soins afin que les publics changent leurs habitudes de consommation, projet potager collectif avec d'autres associations du quartier, « Lundi citoyen »: comprendre ses droits et devoirs et agir sur son quotidien, émission radio sur le thème de l'immigration en collaboration avec Radio Panik et Maison Biloba, projet "saveurs nomades" délivré aux apprenants de Bxl-Ville, Molenbeek, Eterbeek, collaboration avec une classe DASPA de l'école du Canal en vue de stimuler l'interculturalité, participation des jeunes au festival « Hospitality » où publics venus des quatre coins de la capitale se rencontrent autour d'initiatives socio-artistiques, projet « Repair café »: réparation de petits appareils électriques inculquant l'esprit d'entraide et de la débrouillardise.

- Formation et reconversion méthodologique des activités : recours à la pédagogie institutionnelle pour stimuler la participation active dans l'association, formation des animateurs au « dialogue socratique » pour amener les jeunes à réfléchir, attention particulière accordée à la pratique de la langue française afin que la diversité s'approprie une langue commune, accent mis sur l'actualité durant les cours : séquences télévisées et journal adaptés au niveau de langue des apprenants, travail mené en sous-groupes sur des affiches thématiques: de l'affiche individuelle idéale vers une affiche collective partagée, combinaison d'un apprentissage formel et informel de la langue au détour d'ateliers complémentaires (confiance en soi, prendre la parole en public, développement de compétences phonétiques), cours réalisés à partir des préoccupations et vécus des apprenants, attention particulière accordée aux « activités d'appropriation » (sorties avec le Caria, mobilité Stib, canal Willebroeck), maîtrise de la langue française comme vecteur de participation citoyenne, journées pédagogiques permettant d'enrichir la réflexion à partir des expériences de formateurs.

- Projets citoyens : participation au festival « Sur le pavé de l'égalité »: création d'un programme politique et d'un slogan, projet « Agir pour un monde moins sexiste »: photo-langage sensibilisant à la question du genre, projet « Raconte-moi ton quartier »: atelier d'écriture ponctuant sur une balade contée dans les rues de Laeken, partenariat de projet avec d'autres associations: don de sang, rencontres et animations festives, projections: fête du Travail, fête de l'Armistice, projet « Slam » abordant la thématique du rêve (poésies permettant de surmonter les difficultés locales en les rêvant) en partenariat avec l'Espace Magh, mobilisation citoyenne: marche des habitants vers l'école Maximilien pour faire des dons, « Café parents »: thématiques et programmes réalisés en co-construction avec les parents, camp de résidence organisé avec Média Animation sur le thème de l'éducation aux médias (visite RTBF...), animation sur le thème de « la théorie du complot », semaine porte ouverte rassemblant parents et enfants à l'école de Canal: présentation des ateliers de la réussite, atelier « Actec » destiné à financer un voyage au Guatemala, atelier nature: sensibilisation à la préservation de l'environnement, projet d'interviews et débats citoyens menés dans le quartier: regard sur l'actualité et les problèmes de société, fête de quartier Rempart des Moines, projet critique des médias en lien avec la vague d'attentats, atelier éducation aux médias encadré par des journalistes professionnels, projet « journalisme citoyen » : visite de la RTBF et rencontre avec des journalistes professionnels, ateliers langues initiés par la pratique du chant, du jeu et de la musique, projet « Écritures laekenoises » ponctuant sur la publication de deux fanzines, projet « Totem » et construction de robots présentés à la Maison de la création, projet humanitaire : aide aux réfugiés installés dans le parc Maximilien, animations internes et externes visant à sensibiliser les jeunes à la vie de quartier: écologie, brocante, participation des jeunes à « La semaine contre les discriminations », projet NAC (Nature, art et cohésion): mise en valeur du quartier en exposant des œuvres créées par les habitants, « Les cinquante ans du quartier nord »: hommage à la richesse historique du quartier avec d'autres associations, projet éducation aux médias en partenariat avec Média animation « CTV Média », création d'un jeu de société autour du conte et du thème de "héros".

- Projets responsabilisant et portés par des groupes spécifiques : implication des jeunes dans l'organisation des activités: matériel, approvisionnement des salles, Conseil des enfants:

apprentissage de la démocratie stimulé par les échanges avec les encadrants, atelier journal porté par des jeunes rédigeant des articles selon leurs centres d'intérêts, interviews réalisées par des jeunes, encadrées par des journalistes avant d'être diffusées sur un média en ligne: « Magma Brusurf », projet le « Vendredi des grands » : réflexion sur une initiative citoyenne commune, échanges d'expériences entre jeunes bruxellois et jeunes français

- Rencontres thématiques avec intervenants extérieurs: Animations citoyennes et culturelles abordant le thème des « métiers d'autrefois » (balade dans Bruxelles, fabrication de jeux avec des éléments naturels, histoire des parcs de Bruxelles), organisation de tables rondes aux côtés d'intervenants externes, rencontres avec les parents en présence d'un médiateur familial, débat réflexif mené sur le thème du « travail le dimanche ? », visites citoyennes mensuelles selon la thématique développée en classe, recours à un médecin, une infirmière permettant la sensibilisation aux questions de santé lors des séances d'alphabétisation, collaboration avec le Centre Omar Khayyâm dans le cadre du parcours citoyen, projet « Le doigt de l'ange » initié et porté par des intervenants de la Maison du Conte, Journée Internationale de la femme : collaboration avec l'asbl AWSA

- Soutien parental : coalition des parents CGE: nouveau projet menée par les mamans de l'Amorce en collaboration avec les parents du quartier: réflexion sur le rapport entre les familles populaires et l'école, réunions et débats citoyens en présence des parents, Conseil des parents représentatif des habitants du quartier.

4-3-5 Projets VIVRE-ENSEMBLE : production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle (P4A), diffusion et sensibilisation à l'interculturalité (P4B)

Quatre membres-opérateurs développent des actions de vivre-ensemble sur le territoire communal. Deux projets de production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle, deux projets de sensibilisation à l'interculturalité.

- Le projet « Bruxelles ensemble » regroupe une quarantaine de jeunes des quartiers Anneessens et Molenbeek autour d'un spectacle chant-théâtre réalisé en étroite collaboration avec la « Chorale des Lapins de Garennes » de Boitsfort et représenté dans quatre espaces culturels bruxellois.

- Le projet « Médiacité » est une initiative socio-artistique et citoyenne menée avec les adolescents d'Anneessens autour de trois objectifs :

- renforcer la cohésion groupale et la dynamique du projet ;

- initiation à la photographie et aux techniques audiovisuelles ;

- stimuler la réflexion, le débat critique, apprendre à argumenter ses opinions et à les remettre en question.

En 2017, des ateliers d'initiation aux techniques de l'image ont été réalisées en partenariat avec l'asbl Résolution ponctuant sur une production audiovisuelle, une exposition photo et une campagne d'affichage (affiche traitant d'un sujet politique ou moral).

- Le projet « Dimanche à la maison » : un dimanche après-midi tous les deux mois, un Centre culturel permet aux familles du quartier de se retrouver dans un espace-temps où il sera possible de se détendre, participer à des ateliers d'expression artistique, jouer, assister à une performance, un spectacle, danser et manger ensemble, écouter et raconter des histoires.

- Un projet d'initiation au dialogue interculturel, de sensibilisation citoyenne développés autour d'une série d'activités plurielles : événements festifs regroupant associations et habitants du quartier : « Marolles Ma Diversité », « Journée des Voisins », « Thé littéraire et atelier philosophique », projection de films, campagne de don de sang.

- En ce qui concerne les difficultés, globalement, les initiatives de vivre-ensemble se sont confrontées à deux types de difficultés : les *dysfonctionnements* qui attentent à la bonne marche du projet et les *difficultés plus structurelles liées à la spécificité du public accueilli*.

Dysfonctionnements : problèmes matériels tels qu'une chaudière en panne, nuisances sonores qui font suite à des travaux de rénovation dans un quartier, la difficulté qui naît d'un foisonnement de projets dans un quartier conséquent d'une certaine confusion à l'endroit de leurs missions respectives et d'une précipitation de ces opérateurs sur les demandes d'habitants, le manque de concertation entre l'administration de la Cocof et les responsables associatifs devant les changements opérés sur le règlement des dépenses et des pièces éligibles. Les opérateurs de terrain auraient aimé

bénéficier d'un délai transitoire pour s'adapter aux nouvelles normes (frais de camp et de nourriture qui ne sont plus pris en charge par exemple) et enfin, baisse drastique de la fréquentation d'un projet de diffusion et de sensibilisation à l'interculturalité malgré une offre culturelle de qualité et un accueil hospitalier des habitants du quartier.

Fracture sociale et difficultés liées au public accueilli : recrudescence du vandalisme et du climat d'insécurité dans certains quartiers, problématique liées à l'adolescence: décrochage parental, décrochage scolaire et peu de motivation chez les jeunes, difficulté de mobiliser les filles lors des activités. Elles s'inscrivent davantage dans des projets ponctuels en raison de postures ritualistes, d'effet de « labelling »⁶ les protégeant de la pression sociale du quartier: se désengager complètement de l'activité pour éviter les problèmes dans le quartier, appauvrissement des habitants du quartier (difficulté à payer les cotisations pour les activités, recours de plus en plus des habitants à l'épicerie sociale), souffrance psychologique, détresse des parents à qui échappent l'éducation des enfants (sentiment d'impuissance des parents et des travailleurs sociaux), difficulté de mettre en œuvre un projet socio-artistique de qualité avec des publics défavorisés.

- En ce qui concerne les moyens mis en œuvre par ces opérateurs pour tenter de surmonter leurs difficultés, ils sont de cinq ordres : *le déménagement ou l'accès à de nouveaux espaces, l'empowerment et le soutien parental, l'offre de nouvelles actions ou la reconversion du projet, le recours au partenariat-réseau et la pratique des tarifs sociaux.*

Citons succinctement : la mise à disposition d'un local plus adapté au travail avec les jeunes, le réaménagement des ateliers créatifs proposés pour éviter la lassitude du public, les réunions avec les jeunes pour les responsabiliser devant la prise en charge de leurs difficultés, la priorité accordée au travail avec les filles pour pallier à leur manque d'investissement dans les activités (image de soi, projet...), le dialogue avec les parents pour stimuler la confiance entre pair au détriment de la conformité sociale du quartier, la révision de la communication, le recours à la médiation culturelle dans le but de raccrocher le public, une collaboration plus ciblée en sorte à maintenir la vision du travail social défendue par l'association, le recours au « bouche à oreille » pour tenter d'augmenter les effectifs au sein des activités, la collaboration avec « Art starnet » et la relance des coordinations sociales de quartier pour tenter de remobiliser le public déserteur, la promotion des activités à la radio, une meilleure communication des tarifs sociaux appliqués par l'asbl.

- En ce qui concerne la cohabitation des différentes communautés locales, les membres-opérateurs de projets de vivre-ensemble ont recours à cinq types de ressources : *l'évènementiel et l'offre d'activités supplémentaires, le renforcement des valeurs de l'association ou le recours à la charte associative, le recours au partenariat –réseau et la réadaptation méthodologique des activités.*

Citons succinctement : le recours à la salle polyvalente permettant de rassembler des publics qui ne se fréquentent pas d'ordinaire autour d'actions socio-artistiques, projet « Dimanche à la maison »: rencontres conviviales avec les parents, les groupes de réflexion et d'échanges thématiques qui contribuent à renforcer les liens entre professionnels travaillant avec des publics différents,

⁶ Étiquetage

développement du partenariat local et extra-local (Anderlecht) dans le cadre du projet « Médiacité », collaboration avec des associations ayant une expertise en vidéo, collaboration avec les « habitants des images » ponctuant sur une exposition organisée aux halls Saint-Gerry (vernissage, photos: John Doe), rencontre avec le photographe réalisateur de « Regards à Molenbeek » qui a pu travailler avec jeunes sur les notions de stéréotypes et de représentation de soi, les ateliers « interassociations » permettant la cohabitation de différents publics, la mixité des publics avatagée par un tissu associatif dense dans les Marolles, la promotion des activités de vivre-ensemble au sein des structures de soutien scolaire du quartier, le recours à la « communication numérique » touchant davantage les classes moyennes, ce qui permet une meilleure cohabitation entre classes sociales.

5- SYNTHÈSE ET CONCLUSION

1- De l'état des lieux de l'action associative globale du contrat communal : cohésion sociale

Pour rappel, le Collège de la Cocof a défini 4 thématiques prioritaires pour ce qui concerne le programme quinquennal de cohésion sociale 2016-2020:

PRIORITE 1 : le soutien et l'accompagnement à la scolarité

PRIORITE 2 : l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif

PRIORITE 3 : la citoyenneté interculturelle. Elle se décline en 2 types d'action:

A. les permanences socio-juridiques ;

B. les modules d'initiation à la vie citoyenne ;

PRIORITE 4 : le « vivre-ensemble ». Elle se décline en 2 types d'action:

A. la production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle ;

B. la diffusion et sensibilisation à l'interculturalité

Globalement, le contrat communal dessert 41 actions prioritaires. 26 actions de soutien scolaire (53% des actions globales), 11 actions Alpha/Fle (32% des actions globales), 2 actions de vivre-ensemble (outil à vocation socioculturelle) et 2 actions de vivre-ensemble (sensibilisation à l'interculturalité). Soulignons qu'un opérateur d'alphabetisation a quitté le contrat communal suite au renon d'un projet situé dans les Marolles (PV du 13 décembre 2017).

La Circulaire ministérielle relative aux procédures d'évaluation de la politique de cohésion sociale 2016-2020 institue les modalités 'd'évaluation minimale' en matière de cohésion sociale. En 2017, les associations et la coordination locale étaient tenues de rendre un rapport: « limitées aux informations nécessaires au contrôle du bon usage des subventions publiques ».

Les responsables de projets devaient également répondre à quatre questions :

1. *Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées (difficultés liées au contexte, à des contraintes ou à des circonstances externes ou internes à votre association, ...)*

2. *Qu'avez-vous mis en place pour tenter de dépasser ces difficultés ?*

3. *Comment avez-vous favorisé la cohabitation des différentes communautés locales dans vos actions de cohésion sociale ?*

4. *Comment avez-vous développé la participation citoyenne de votre public (débats d'idées, rencontres thématiques, participation à des projets citoyens...)?*

A- Le soutien scolaire

Question 1 : *quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées (difficultés liées au contexte, à des contraintes ou à des circonstances externes ou internes à votre association) ?*

Les difficultés rencontrées par les opérateurs de soutien scolaire restent très nombreuses (+ de 90 énoncés). Elles peuvent être regroupées autour de six dimensions : *fracture sociale (36 énoncés), dysfonctionnements (32 énoncés), droits humains et démocratie (4 énoncés), violence institutionnelle (5 énoncés), reconnaissance culturelle (1 énoncé), lacunes institutionnelles ou du dispositif de cohésion sociale (11 énoncés).*

Comme d'ordinaire, les difficultés liées aux dysfonctionnements et aux spécificités des publics accueillis (fracture sociale) sont les plus nombreuses (plus de deux tiers de l'effectif global). Soulignons particulièrement les difficultés liées à l'anxiété, le décrochage ou l'autorité parentale, parfois tributaire de la pression scolaire exercée sur les enfants (17 énoncés), celles consécutives d'un manque d'espace ou d'infrastructures adaptées (7 énoncés), celles qui ressortent de la maîtrise, l'expression, la lecture et la compréhension de la langue française (6 énoncés) et les difficultés à contacter les écoles ou à nouer des relations avec les enseignants (5 énoncés).

Question 2 : *qu'avez-vous mis en place pour tenter de dépasser ces difficultés ?*

Les nombreuses difficultés rencontrées par les opérateurs de soutien scolaire n'empêchent pas leur engagement sur le terrain. Globalement, pour surmonter leurs difficultés les associations ont recours à 9 types de ressources : *le déménagement ou l'exploitation de nouveaux locaux (5 énoncés), les mesures d'empowerment et de soutien parental (12 énoncés), le recours à la formation, la supervision et des intervenants externes (10 énoncés), les mesures de management, d'organisation et d'ergonomie du travail (8 énoncés), l'offre de nouveaux ateliers, projets ou initiatives (11 énoncés), l'orientation vers des partenaires extérieurs ou le recours au réseau local (4 énoncés), promotion et mesures de communication efficaces (5 énoncés), la reconversion méthodologique, pédagogique et éducative des projets (19 énoncés), la reconversion de certaines activités pour s'adapter aux difficultés de terrain (8 énoncés), le renforcement du partenariat et réseau local (2 énoncés).*

Question 3 : *comment avez-vous favorisé la cohabitation des différentes communautés locales dans les actions de cohésion sociale ?*

La cohabitation des différentes communautés locales est une priorité pour les opérateurs de soutien scolaire même si quelques responsables associatifs fustigent le caractère homogène des publics qu'ils desservent sur le plan socio-économique, ethnique et parfois confessionnel. De fait, la territorialisation d'intervention qui érige en principe le « ciblage » des périmètres prioritaires contribue à un cloisonnement territorial qui pousse les opérateurs à travailler avec les publics du quartier.

Néanmoins, pour stimuler la cohabitation des communautés locales, globalement les opérateurs de soutien scolaire s'appuient sur huit types d'initiatives : *le recours aux valeurs portées par l'association ou la charte associative (2 énoncés), le dialogue interculturel, la citoyenneté active et le renforcement des mixités (13 énoncés), le recours à l'événementiel et les activités citoyennes, socioculturelles complémentaires (12 énoncés), une méthodologie*

réadaptée (1 énoncé), le recours au partenariat-réseau (7 énoncés), la promotion et communication efficace du projet (1 énoncé), le soutien parental (7 énoncés) et la politique des tarifs sociaux (1 énoncé).

Question 4 : *comment avez-vous développé la participation citoyenne de votre public (débat d'idées, rencontres thématiques, participation à des projets citoyens...)?*

Compte tenu du volume d'actions citoyennes développées sur le terrain, on peut affirmer que la participation citoyenne est capitale aux yeux des opérateurs de soutien scolaire et d'alphabétisation, qu'elle participe pleinement de l'identité du secteur. Globalement, six types d'initiatives ressortent des rapports associatifs : *réflexivité, empowerment et dialogue interculturel (22 énoncés), formation et reconversion méthodologique des activités (13 énoncés), les projets citoyens (44 énoncés), les projets orientés, responsabilisant et portés par des groupes spécifiques (6 énoncés), les rencontres thématiques avec intervenants extérieurs (8 énoncés) et le soutien parental (5 énoncés).*

B- L'alphabétisation

Question 1 : *quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées (difficultés liées au contexte, à des contraintes ou à des circonstances externes ou internes à votre association) ?*

Avec 59 énoncés, les 11 opérateurs de projets d'alphabétisation sont tout autant confrontés à de nombreuses difficultés qu'on peut ranger autour de six dimensions : *dysfonctionnements (22 énoncés), fracture sociale (18 énoncés), droits humains et démocratie (5 énoncés), violence institutionnelle (8 énoncés), reconnaissance culturelle (1 énoncé), lacunes institutionnelles ou du dispositif de cohésion sociale (5 énoncés).*

Ici également, les difficultés liées aux spécificités des publics et aux dysfonctionnements sont majoritaires (plus de deux tiers de l'effectif global). Soulignons particulièrement les difficultés liées à l'hétérogénéité des publics et des niveaux de maîtrise de la langue dans les groupes (6 énoncés), l'encadrement et l'instabilité des bénévoles (5 énoncés), les comportements anormaux, les difficultés psychologiques et l'irrégularité des publics (6 énoncés), les difficultés liées aux politiques d'activation et de régularisation contraignantes (8 énoncés) et les difficultés qui pointent l'absence d'un dispositif centralisé en matière de politique d'alphabétisation (5 énoncés).

Question 2 : *qu'avez-vous mis en place pour tenter de dépasser ces difficultés ?*

Comme pour le soutien scolaire, les opérateurs d'alphabétisation font preuve d'activisme et de créativité en face de leurs difficultés. Les ressources et opportunités mobilisées par ces opérateurs sont de neuf types : *le déménagement ou l'exploitation de nouveaux locaux (2 énoncés), les mesures d'empowerment et de soutien parental (3 énoncés), le recours à la formation, la supervision et des intervenants externes (4 énoncés), les mesures de management, d'organisation et d'ergonomie du travail (5 énoncés), l'offre de nouveaux ateliers, projets ou initiatives (5 énoncés), l'orientation vers des partenaires extérieurs ou le recours au réseau local (3 énoncés), le recours à la permanence sociale (1 énoncé), la reconversion méthodologique, pédagogique et éducative des projets (6 énoncés), la reconversion de certaines activités pour s'adapter aux difficultés de terrain, le renforcement du partenariat et réseau local (6 énoncés).*

Question 3 : *comment avez-vous favorisé la cohabitation des différentes communautés locales dans les actions de cohésion sociale ?*

La cohabitation des communautés locales est une priorité des opérateurs d’alphabétisation dans la mesure où l’apprentissage du français facilite la rencontre entre les nouveaux arrivants et les habitants du quartier. Globalement, sept types d’initiatives émergent des rapports associatifs : *le recours aux valeurs portées par l’association ou la charte associative (3 énoncés), le dialogue interculturel, citoyenneté active et le renforcement des mixités (14 énoncés), empowerment et citoyenneté active (4 énoncés), le recours à l’évènementiel et les activités citoyennes, socioculturelles complémentaires (9 énoncés), une méthodologie réadaptée (1 énoncé), le recours au partenariat-réseau (2 énoncés), la promotion et communication du projet (1 énoncé)*

Question 4 : *comment avez-vous développé la participation citoyenne de votre public (débat d’idées, rencontres thématiques, participation à des projets citoyens...) ?*

Compte tenu du volume d’actions citoyennes développées sur le terrain, on peut affirmer que la participation citoyenne est prioritaire aux yeux des opérateurs de soutien scolaire et d’alphabétisation et qu’elle participe pleinement de l’identité du secteur. Globalement, six types d’initiatives ressortent des rapports associatifs : *réflexivité, empowerment et dialogue interculturel (22 énoncés), formation et reconversion méthodologique des activités (13 énoncés), les projets citoyens (44 énoncés), les projets orientés, responsabilisant et portés par des groupes spécifiques (6 énoncés), les rencontres thématiques avec intervenants extérieurs (8 énoncés) et le soutien parental (5 énoncés).*

Quatre membres-opérateurs développent des actions de vivre-ensemble sur le territoire communal. Deux projets de production et diffusion d’outils à vocation socioculturelle, deux projets de sensibilisation à l’interculturalité.

- Le projet « Bruxelles ensemble » regroupe une quarantaine de jeunes des quartiers d’Anneessens et Molenbeek autour d’un spectacle « chant-théâtre » réalisé en étroite collaboration avec la « Chorale des Lapins de Garennes » de Boitsfort.

- Le projet « Médiacité » est une initiative citoyenne, socio-artistique (initiation à la photo et aux techniques cinématographique) menée avec les adolescents d’Anneessens.

- Le projet « Dimanche à la maison » permet aux familles résidant à Laeken de se retrouver dans un espace-temps où il sera possible de se détendre, participer à des ateliers d’expression artistique, un dimanche après-midi tous les deux mois.

- Un projet d’initiation au dialogue interculturel, de sensibilisation citoyenne, développé dans les Marolles au détour d’une offre d’activités plurielles : événements festifs regroupant associations et habitants du quartier, don de sang, atelier philosophique, pièce de théâtre...

Globalement, ces initiatives de vivre se sont confrontées à deux types de difficultés : les dysfonctionnements qui attendent à la bonne marche du projet et les difficultés plus structurelles liées au type de public accueilli. Soulignons particulièrement, la baisse drastique de la fréquentation d’un projet de diffusion et de sensibilisation à l’interculturalité malgré une offre culturelle de qualité

et une ouverture sur les habitants du quartier et la difficulté liée à un foisonnement de projets dans un quartier conséquent d'une certaine confusion à l'endroit des leurs missions respectives et d'une précipitation sur les demandes d'habitants du quartier.

- En ce qui concerne les moyens mis en œuvre par ces opérateurs pour tenter de surmonter leurs difficultés, ils sont de cinq ordres : *le déménagement ou l'accès à de nouveaux espaces, l'empowerment et le soutien parental, l'offre de nouvelles actions ou la reconversion du projet, le recours au partenariat-réseau et la pratique des tarifs sociaux.*

- En ce qui concerne la cohabitation des différentes communautés locales, les membres-opérateurs de projets de vivre-ensemble ont recours à cinq types de ressources : *l'évènementiel et l'offre d'activités supplémentaires, le renforcement des valeurs de l'association ou le recours à la charte associative, le recours au partenariat –réseau et la réadaptation méthodologique des activités.*

- En ce qui concerne la participation citoyenne, raison d'être du vivre-ensemble, les nombreuses initiatives locales se situent entre succès mitigés et véritables performances. Citons : les espaces d'accueil et de dialogue où idées, projets et échanges sur l'actualité prennent vie et forme, le recours à la création collective comme outil d'émancipation citoyenne, la collaboration avec des institutions expertes en vue de renforcer le portefeuille de compétences en matière de vivre-ensemble (ex : formation en « communication bienveillante » réalisée en collaboration avec l'Université de la Paix), le théâtre comme outil de promotion et de dialogue intergénérationnel, le recours aux techniques numériques et médiatiques en vue de se réapproprier la vie de quartier, les actions humanitaires (don de sang, distribution de repas aux sans-abri), les ateliers qui développent la réflexivité et l'esprit critique des adolescents (atelier philosophie) et un centre culturel qui tente d'accueillir une fois par mois les publics populaires du quartier.

Enseignements

Les constats rapportés par les membres-opérateurs du contrat communal recourent globalement ceux des années précédentes. Certaines difficultés sont redondantes (manque de moyens, instabilité et encadrement des bénévoles, vulnérabilité et précarité des publics, relation école-association-parent, manque d'infrastructures) d'autres révèlent de véritables axes de tensions. Quant aux opportunités, elles révèlent un véritable dynamisme au sein du tissu associatif, notamment à l'endroit d'un foisonnement riche et varié d'initiatives citoyennes.

Soutien scolaire : la crise parentale comme analyseur de l'absence d'un « écoumène scolaire »

Les constats dénonçant la crise de l'autorité parentale, l'angoisse parentale, les parents démissionnaires, la difficulté de nouer des contacts avec l'école ou la pression scolaire exercée sur les parents et enfants sont particulièrement soulignés dans les rapports cette année (plus de 30 énoncés). Si l'on privilégie un point de vue systémique sur ces difficultés, on peut certes rabâcher les tares habituellement soudées à des publics migratoires précaires, pas toujours adaptés aux normes de la société d'accueil, délaissant leurs enfants ou au contraire, trop strictes avec leur progéniture bien qu'il faille souligner surtout ici ce qui semble révéler l'absence d'un « écoumène scolaire ». Tiré directement de la littérature géographique, la notion d'écoumène désigne le « rapport de l'homme à son milieu ». En d'autres termes, les constats soulignés dans les rapports révèlent surtout la déficience des liens censés générer une dynamique collaborative entre parents, école et associations dans la sphère locale (la vie du quartier). Comme si la réalité scolaire se détachait de celle du quartier. Les difficultés auxquelles se confrontent les responsables associatifs reflètent ainsi un dysfonctionnement plus profond en vertu d'une *loi d'équifinalité* où toute déviance affectant une des trois parties contractantes impacte directement sur les deux autres. Ainsi, la pression scolaire exercée sur les parents est conséquente d'un phénomène d'angoisse parental lequel, mute dans l'association en une demande de suivi « strictement scolaire » des enfants reléguant les initiatives socio-citoyennes, créatives et les sorties au second plan. La mobilité, l'accès à la culture et la citoyenneté active sont pourtant essentiels à l'épanouissement d'un enfant. C'est même ces expériences qui permettent l'élévation du capital culturel d'un jeune désormais livré à la compétition des niveaux d'instruction et des titres scolaires à l'extérieur. On voit d'emblée ce qu'une telle dynamique engendre de tâches aveugles et de dysfonctionnement. En résumé, une tendance chez les trois parties contractantes à se dédouaner du dysfonctionnement global en dénonçant les deux autres. En somme, l'école est accusée d'un manque d'ouverture à l'endroit du secteur associatif, les parents de laxisme ou de rigidité autoritaire, quant à l'école, elle dénonce un tissu associatif intrusif ou pas tout à fait en adéquation avec le projet pédagogique de l'établissement.

Dépasser cet écueil réclame évidemment une prise de distance et la restauration du dialogue critique entre ces trois acteurs qu'une démarche atomisée et reportée sur la volonté seule des acteurs associatifs ou parfois celle des parents risque de rendre peu efficiente bien que dans certains quartiers, à l'égal de Laeken par exemple, la coordination sociale est à l'initiative d'une plateforme scolaire où médiateurs, acteurs associatifs et enseignants se rencontrent régulièrement. Ce type

d'initiative gagnerait à être institutionnalisé, financé et organisé sur l'ensemble des périmètres d'intervention prioritaires qui comme chacun sait, entasse la majorité des structures d'aide scolaire non privatisées comme la concentration des profils destinés à l'échec scolaire. Travailler à renforcer « l'écoumène scolaire », c'est redynamiser les liens entre parents, acteurs associatifs et scolaires au sein du quartier et pour la cohésion du quartier, c'est offrir des espaces de réflexion permettant le décloisonnement des pratiques locales, des stéréotypes et une meilleure prise de conscience de la réalité anthropologique du quartier. C'est aussi une manière de briser le climat de résignation ambiant où faute d'une issue tangible à ces problèmes chacun se range derrière des postures ritualistes ou défensives.

Alphabétisation : le bricolage local dans l'attente d'un dispositif d'accueil centralisé

Bien que *Lire et Ecrire* ait été désigné par les autorités subsidiaires pour centraliser la politique d'alphabétisation bruxelloise, une pléthore d'opérateurs de projets d'alphabétisation se plaignent de l'absence d'un système d'accueil centralisé, d'une permanence permettant d'orienter les publics vers des parcours de formation adaptés, d'un répertoire de l'offre local, régional d'alphabétisation, de la difficulté à effectuer le traçage des parcours de formation ou plus généralement, de l'absence d'une vision globale de la politique d'alphabétisation. Par-devers un dispositif qui s'est fortement inspiré du décret « Inburgering » néerlandophone, les manquements du côté francophone pâtiennent surtout d'un manque de moyens financiers et de la balkanisation des pratiques tributaires d'une politique francophone d'alphabétisation héritée directement d'un secteur associatif « pilierisé ». Il en va tout autrement du côté néerlandophone où les moyens, les pratiques, les réglementations et les organismes desservant de l'alphabétisation sont centralisés (Bon VZW).

Le secteur bruxellois francophone de l'alphabétisation est alors pris dans une ambivalence où réseaux, organismes et pratiques « en miette » doivent rentrer au chausse-pied dans un dispositif depuis peu centralisé, coordonné « pour le moins pire » par *Lire et Écrire*. La centralisation de ce dispositif « en miette » n'est pas une mince affaire. Tandis que *Lire et Écrire* propose un « test de positionnement » standardisé dans l'intention de constituer des niveaux d'apprentissage homogènes et reconnaissables sur le terrain, l'alphabétisation desservie en promotion sociale fonctionne à partir de programmes alignés sur le décret de Bologne déclinant cursus et expériences utiles en unités capitalisables et de formation. Sans compter tous les opérateurs d'alphabétisation ayant constitué leur propre programme d'apprentissage, leur propre méthodologie, ne gardant de la politique centralisée d'alphabétisation pour ainsi dire, que le « test de positionnement ». Encore que même là, nombreux membres-opérateurs se plaignent de l'hétérogénéité des niveaux dans les groupes.

Somme toute, le décalage entre une politique d'alphabétisation francophone centralisée très honorable dans l'intention et une réalité de terrain éclatée, interjetée entre niveaux, méthodes, parcours de formation hétérogènes, sans parler de l'absence d'un répertoire de l'offre local centralisé, est encore trop important pour œuvrer raisonnablement à un parcours d'insertion des migrants par la langue clair, reconnaissable et standardisé en Région Bruxelloise. Ce qui rend le financement des dispositifs de coordination locale d'alphabétisation pertinent, c'est le maillage associatif historiquement ancré et dépositaire de la « diversité » des pratiques d'alphabétisation bruxelloises. En

quelque sorte, la société civile est la mémoire d'un dispositif d'alphabétisation francophone désormais centralisé dont le succès dépend d'une capacité à agréger les capacitations historiquement engrangées par les opérateurs locaux et qu'une coordination locale d'alphabétisation est apte à rendre visibles voire, formaliser. Faute de ces dispositifs d'accueil locaux centralisés, les opérateurs de terrain continueront à bricoler.

Les primo-arrivants : entre le marteau et l'enclume

La problématique des primo-arrivants est prégnante tant chez les opérateurs de soutien scolaire que d'alphabétisation. Chez les premiers, elle se révèle dans les constats qui regrettent le manque de place dans les classes passerelles (DASPA), le manque de méthode et de moyens pour assurer le suivi effectif des primo-arrivants ou la fracture de la langue particulièrement soulignée dans les rapports cette année. Chez les seconds, la problématique des primo-arrivants pointe dans les énoncés qui fustigent les politiques proactives contraignantes, l'hétérogénéité des niveaux d'apprentissage, de maîtrise de la langue dans les groupes, le manque de formation pour assurer le suivi des apprenants, la difficulté à recruter des bénévoles qui maîtrisent les langues de l'est ou l'illétrisme conséquent d'un conservatisme culturel assez particulier aux groupes « alpha débutant ».

Si le financement d'un dispositif de suivi des primo-arrivants à Bruxelles (dispositif Bapa) apporte une bouffée d'oxygène sur le terrain, beaucoup d'opérateurs dénoncent la saturation des « modules d'initiation à la vie citoyenne » que doivent suivre les primo-arrivants, les formations non adaptées à leurs apprenants ou la pression psychologique endurée, la violence symbolique ressentie et attribuée aux politiques proactives d'insertion (pression des CPAS, d'Actiris, des syndicats sur leurs apprenants). D'autant qu'entre 20 et 30% de l'effectif global des apprenants émargent au CPAS et que les acteurs associatifs doivent constamment délivrer des attestations à leurs usagers, gérer leur agressivité, le manque de motivation ou palier dans l'urgence à des situations de détresse. Les constats qui fustigent l'inhospitalité ou le mépris des agents des services publics n'arrangent rien aux problèmes d'un primo-arrivant qui semble être « indésirable » en plus d'être le dernier venu à Bruxelles. Ici encore, une institution permettant l'échange entre membres-opérateurs et gestionnaires des politiques publiques proactives aurait tout son sens (Actiris et CPAS principalement). Elle permettrait de sensibiliser ces dispositifs connexes aux valeurs promues par une politique de Cohésion sociale bien plus inspirée par l'émancipation des publics que par leur employabilité.

Vivre-ensemble : entre dynamisme associatif et fracture culturelle

Les initiatives socio-créatives et citoyennes sont particulièrement nombreuses cette année (plus de 45 projets citoyens dénombrés). En ce sens, les membres-opérateurs font preuve d'un certain dynamisme à l'endroit des initiatives qui stimulent les liens dans la sphère locale, responsabilisent les publics. À ce titre, le tissu associatif se présente comme un véritable laboratoire social où des initiatives innovantes côtoient des projets qui ont déjà fait leurs preuves. On peut citer succinctement : la rencontre d'un public avec les élus locaux, le projet de potager collectif, la thématique du « rêve » développée par des primo-arrivants en collaboration avec l'espace Magh, l'atelier de fabrication de produits naturels (care), le travail mené sur la construction d'une affiche

collective symbolisant l'idéal du quartier, le travail mené sur les métiers d'autrefois et l'histoire de la ville, le projet « Médiacité » initiant les adolescents d'Anneessens aux techniques photos et vidéos, l'atelier de philosophie développé en collaboration avec le centre Omar Khayyâm, l'atelier « écritures laekenoises », le projet « doigt de l'ange » rassemblant berceuses des quatre coins du monde en collaboration avec la Maison du Conte, les initiatives humanitaires, le travail de critique des médias développé en collaboration avec des journalistes de la RTBF, la gigantesque guirlande accrochée aux fenêtres des logements sociaux des Marolles, le projet « chant-théâtre » développé avec le collectif « Lapins de garenne » de Boitsfort, les fêtes de quartier, la Journée internationale des Rom, le Printemps roumain, le projet « Dimanche à la maison » qui tente d'offrir une offre culturelle de qualité aux habitants de Laeken. Dans le même temps, des opérateurs se plaignent des postures consuméristes des adolescents, de la difficulté de les ancrer dans des projets sur le long terme, de la gestion du risque quotidienne sur le terrain ou plus significatif encore, de la défection d'un public devant l'offre mensuelle d'un Centre culturel qui tente d'attirer dans ses murs les habitants du quartier.

Ce paradoxe entre dynamisme culturel indéniable et difficulté à intéresser les publics populaires à la culture dite « légitime » dérobe une sorte de fracture culturelle où l'ethos d'un corps professionnel disposé à développer des pratiques culturelles de qualité avec des publics précaires s'oppose à celui des populations migratoires arc-boutés sur des questions de nécessité quand l'angoisse parentale ne transforme pas la culture en une obsession de la réussite scolaire des enfants. L'on sait également avec les travaux de Pierre Bourdieu⁷ que rien n'est plus clivant que la culture sitôt que toute pratique culturelle ressort d'un habitus et que la réserve et les dispositions acquises pour déchiffrer une œuvre culturelle « légitime » manque à des publics populaires attirés davantage par ce qui est concret et nécessaire. Devant cette difficulté, les centres culturels peuvent œuvrer à un effort de pédagogie, opter pour une offre culturelle plus « syncrétique » en risquant de perdre l'adhésion de leur public. En revanche, un travail de promotion de la culture populaire offrant des espaces de visibilité, de jeux, de rassemblement aux habitants du quartier ne peut que contribuer au développement culturel local sitôt que les habitants du quartier deviennent ici les acteurs premiers des pratiques culturelles locales. L'enjeu ici est donc de concilier une offre culturelle « racontée » par les habitants du quartier tout en évitant l'écueil attendant à une forme « d'uniformité du goût » qui pèse sur les pratiques culturelles soudées à « l'horizon naturel » des publics populaires (rap, foot, stand up). L'on peut donc ici conclure la recommandation centrale du présent rapport.

La « transversalité » comme impératif catégorique d'une politique de cohésion sociale

Que l'on aborde sous l'angle de l'axe prioritaire soutien scolaire, alphabétisation ou vivre-ensemble, la transversalité semble l'impératif catégorique d'une politique de cohésion sociale. Cette transversalité devrait concrètement être renforcée par des institutions financées pour stimuler les liens manquant au dispositif de cohésion sociale à l'échelle locale. En matière de soutien scolaire, les plateformes locales de coordination scolaire rassemblant acteurs scolaires, responsables associatifs, médiateurs et habitants du quartier pourraient contribuer à consolider un « écoumène scolaire »

⁷ Bourdieu P., *La distinction sociale*, Éditions de Minuit, Paris, 1979

ancré davantage dans la réalité anthropologique du quartier. En matière d’alphabétisation, les coordinations locales d’alphabétisation pourraient agréger les capacitations historiquement engrangées par les opérateurs locaux d’alphabétisation pour tenter de consolider la centralisation de la politique d’alphabétisation francophone bruxelloise. Enfin, en matière de vivre-ensemble, le financement de centres de promotion de la culture populaire (à l’égal de l’inauguration récente de la Tour à plomb) pourrait contribuer à rebours des initiatives culturelles top-down promues par des promoteurs immobiliers, au développement culturel local en étroite collaboration avec des centres culturels davantage versés dans la programmation des pratiques culturelles destinées aux publics initiés.